

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu, le 18 janvier 1957.
de

(1) N°

/JUST./L.D.-

Réf. n° : Réf.R.I.31/R.M.P.9573/T.

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp : P.V. 55/L.D.-

KIBUNGO



1460

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

KIGALI.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint
mon P.V. 55/L.D. qui est l'exécution de votre R.I.
N° 31/R.M.P.9573/T. du 2/12/56.-

L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER, L.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu, le 18 janvier 1957.-
de

(¹) N°

/JUST./L.D.-

Réf. n° : Réf.R.I.31/R.M.P.9573/T.

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp : P.V. 55/L.D.-

A Monsieur le ^Substitut du Procureur du Roi

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint
mon P.V. 55/L.D. qui est l'exécution de votre R.I.
N° 31/R.M.P.9573/T. du 2/12/56.-

L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER, L.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

P.V.N° 55/L.D.-

PRO JUSTITIA.

L'an mil neuf cent cinquante sept le 16 ème jour du mois de janvier, devant Nous DE ZUTTER Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu nous trouvant à Rwanagana comparait le nommé MUSUHKE Albert fils de Ntibarihisha + et de Nyirantezi + originaire de la colline Save sous-chefferie Save chefferie Mvejuru Territoire d'Astrida résidant à Rwanagana Duganza-sud Territoire de Kibungu race muhutu des abungwa marié à Mukarwange Maria père de 3 enfants qui répond comme suit à nos questions:

- Q. Alla suite ~~aux~~ de quelles promesses, de quelles paroles ou de quels manœuvres de la part du docteur Bastenier êtes-vous retourné au service?
- R. Le docteur m'a simplement demandé de revenir chez lui. Il est venu me trouver le 31 juillet. J'étais d'accord mais Mr Van Fletern refusait quand je lui ai demandé. Je devais rester encore 15 jours pour qu'il trouve un autre boy. Moi-même j'ai amené un boy lavaduire et nous avons travaillé 3 jours ensemble. Alors j'ai demandé encore une fois à Mr Van Fletern pour partir vu qu'il avait maintenant un autre boy remplaçant. Après avoir reçu mon carnet de travail (que j'ai perdu) je suis venu à Rwanagana pour la première fois le 11/8/56. J'ai travaillé chez le docteur jusqu'au moment que mon enfant est tombé malade, j'ai demandé à mon employeur de conduire mon enfant à Save dans la famille. J'ai reçu une feuille de route que je vous montre. Arrivé là un jardinier de Mr Van Fletern est venu me chercher pour que je me présente chez lui. Il m'a demandé si je voulais encore travailler. Je lui ai montré ma feuille de route et accepté de travailler temporairement jusqu'à ce que mon enfant soit guéri. J'ai travaillé pendant 3 semaines Mr Van Fletern m'a payé pour 15 jours, alors je voulais rentrer à Rwanagana mais Mr Van Fletern n'était pas d'accord et refusait de payer le salaire pour la 3ème semaine. Je me suis présenté au Territoire d'Astrida où un agent m'a dit que je pouvais partir et il signé pour moi au départ le 12/12/56. Depuis cette date je travaille toujours chez le docteur Bastenier à Rwanagana pour un salaire de 700 Frs par mois.
- Q. Avez-vous le premier livret de travail de Mr Van Fletern?
- R. Je l'ai laissé à Astrida chez mes parents et ne sais plus où ce livret se trouve.
- Q. Présente-moi le livret du docteur Bastenier lequel vous avez présenté au sieur Van Fletern la première fois.
- R. Je l'ai, je vous le passe.
- Q. L'autre livret que le docteur vous a remis quand vous avez recommencé votre service.
- R. Je l'ai aussi.
- Q. Pourquoi préferez-vous de quitter Mr Van Fletern?
- R. Parce que je suis déjà en service du docteur depuis 1949 et c'est un bon maître
- Q. Vous signez pour accord qu'on saisisse temporairement les livrets de travail et feuille de route?
- R. Oui.

.../...

Comparait ensuite Mr le docteur Bastenier (fiche d'identité) qui répond comme suit à nos questions.

Q. Veuillez m'exposer dans quelles circonstances que vous avez engagé réangagé votre boy lavadaire qui était en service de Mr Van Fletern?

R. En revenant de congé, je me suis informé où mon ancien boy lavadaire travaillait. Ayant appris qu'il était chez Mr Van Fletern, je suis allé le trouver et lui demander de reprendre son service chez moi. Mr Van Fletern a dit: "le boy décidera" ensuite il a appelé le boy et accordé le départ à condition qu'il fournissait un autre boy. Le boy a présenté plusieurs remplaçants lesquels ne convenaient pas à Mr Van Fletern. Le boy est arrivé chez moi le 11 août. J'étais très pressé de l'avoir parce que je devais l'envoyer à Elisabethville pour accompagner ma femme et sa famille comme boy chauffeur. Alors la deuxième fois je l'ai laissé partir (voir feuille de route) après plus ou moins 7 semaines à l'occasion de mon passage à Astrida, j'ai voulu chercher le boy à Save chez lui et en revenant de Save je me suis arrêté à la maison de Mr Van Fletern. Le boy arrivait à la voiture et me dit qu'il voulait partir néanmoins qu'il a encore des ennuis de famille.

Q. Avez-vous fait des propositions spéciales chaque fois que vous avez trouvé le boy?

R. Aucune proposition spéciale n'a été faite. Avant de partir en congé, je lui avais promis la somme forfaitaire de 320frs pour 3 mois de posho s'il revenait à mon service. Je lui ai donné 320frs avant mon départ en congé. A aucun moment de réengagement il n'a pas été une autre proposition.

Q.ous rendez-vous compte d'avoir fait des infractions contre l'art.86 de l'A.R du 19/7 du contrat de travail?

R. J'ignorais la période habituelle de 15 jours de préavis pour les boys et je n'ai fait aucune pression.

Pour la 2^e fois j'estime qu'il n'y a aucune infraction de ma part vu que l'homme était muni d'une feuille de route.

sé/ Le comparant

Je jure que le présent procès-verbal est sincère
L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER. L.

P.V. N°..55.6.D....

Affaire..D.F.Bastienier

R U A N D A - G R O U P E I .-

PROCES-VERBAL DE SAISIE.-

L'an mil neuf cent cinquante sept le... 16^e.....
jour du mois de... Janvier..... Nous DE ZUTTER Inc, R, H
Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu,
verbalisant dans l'affaire à charge du nommé.. M A S U H U G E , A l l
... f u n c t i o n s .. N t i b a m i h i s h a a t .. N y i r a n t e z i ...
avons procédé à la saisie de.... 1 carnet de travail (Agenda 39)
... 1 livret de travail + ... 1 feuillets de route.....
... signé.. D.F.Bastienier.....

L'au objets.. saisi\$.. est sont inscrits..
au R.O.S. sous le n°. 158...

Dont acte
L'Officier de Police Judiciaire
DE ZUTTER. L.,

E. Zutter

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.

FICHE D'IDENTITE.

Nom : BASTENIER
Prénoms: Jacques Jean-Marie Charles
Né à : Woluwe St Lambert 5.6.1930
Fils de: Fernand Bastien
et de: Jean Morisseau
Etat-civil: Gélibataire
Marié à: Léa Rombouts
Veuf de:
Divorcé de:
Profession: Médecin
Nationalité: Belge
Domicile : Woluwe St Lambert, Avenue Mari-Jac 135
Résidence : Bruxelles
Immatriculé à Kibungu le 20 mai 1956
Durée des séjours antérieurs au Ruanda Urundi ou au Congo Belge
Document d'identité produit:

Kibungu, le 27.11.1957
L'Officier de Police Judiciaire,
DE ZUTTER, Luc, R.H.

